



## Rapport d'information du Conseil d'État au Grand Conseil concernant les Assises de l'école neuchâteloise

(Du 17 décembre 2025)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

### RÉSUMÉ

*Lancé à l'automne 2023, le processus des Assises de l'école neuchâteloise a mobilisé largement la communauté scolaire et la société civile pour faire évoluer l'école obligatoire face aux défis actuels.*

*Le Conseil d'État se réjouit du bilan positif qui ressort du rapport scientifique et s'engage à présenter au Grand Conseil ces réflexions approfondies sur les pistes d'amélioration proposées. Celles-ci feront l'objet de rapports spécifiques.*

*Le Conseil d'État entend ainsi renforcer les acquis du système éducatif tout en apportant des ajustements ciblés et réalistes.*

*Le rapport scientifique dégage plusieurs pistes d'améliorations structurées autour de diverses thématiques : le maintien du consensus sur le rôle de l'école et des familles, une clarification des attentes de l'école, une communication renforcée et des canaux simplifiés, une préparation à la transition vers le post-obligatoire, un renforcement du soutien aux enseignant-e-s pour une meilleure prise en charge des élèves, une sensibilisation des parents aux contraintes et défis de la profession enseignante, une valorisation du sentiment de bien-être et de sécurité à l'école, des relations de qualité entre acteurs et actrices de l'école, une évaluation plutôt positive des compétences numériques et linguistiques. Le présent rapport informe votre Autorité des suites que le Conseil d'État entend donner au processus des Assises, tout en articulant ces réflexions avec les réponses attendues à plusieurs motions et postulats en cours de traitement.*

*En particulier, il entend prioriser quatre axes d'améliorations : améliorer la communication entre l'école et les familles ; développer un accompagnement renforcé pour les élèves en décrochage ; améliorer l'orientation des élèves et leur préparation pour le postobligatoire ; réallouer des ressources humaines, notamment dans le champ pédago-éducatif.*

### 1. INTRODUCTION

Les Assises de l'école neuchâteloise<sup>1</sup>, initiées à l'automne 2023 par le département en charge de la formation (actuellement : DFFI), ont constitué un exercice de réflexion collective sur l'avenir de l'école obligatoire dans le canton.

<sup>1</sup> Le rapport scientifique, qui présente en détail le projet « Assises », est joint en annexe. Le présent rapport politique s'appuie sur les conclusions de ce rapport scientifique.

Les Assises ont été conduites sur un mode très largement participatif : plus de 500 personnes ont contribué à une première étape qui visait à définir les thèmes importants pour réfléchir à l'école de demain et plus de 5'000 personnes ont participé au questionnaire élaboré à la suite de cette première étape.

La démarche, participative et inclusive, a impliqué tant les professionnel-le-s de l'école que les familles et la société civile. Elle visait à faire émerger des ajustements réalistes, sans alourdir le fonctionnement du système éducatif. Quatre objectifs guidaient cette démarche : actualiser le cadre de la politique éducative, tracer les orientations pour la décennie à venir, associer les acteurs et actrices de terrain et renforcer les liens entre école et société.

Le bilan de cette démarche met en valeur une image relativement positive de l'école neuchâteloise, nuançant certaines représentations initiales.

En cohérence avec le concordat HarmoS et le modèle régionalisé neuchâtelois, les Assises ont permis d'identifier des leviers concrets pour une école plus résiliente et en phase avec les enjeux de notre temps.

## 2. AXES PRIORITAIRES D'ACTION

Les Assises révèlent une école globalement solide mais confrontée à des attentes d'évolution : clarification de son rôle, renforcement du lien avec les familles et meilleur soutien aux enseignant-e-s. Le vivre-ensemble, la gestion des comportements et l'adaptation du programme scolaire aux enjeux actuels (numérique, durabilité, citoyenneté) sont également des priorités.

Le rapport scientifique relatif aux Assises de l'École neuchâteloise présente et détaille plusieurs pistes d'amélioration dans différents domaines, qui vous sont exposées au chapitre 3. En regard de celles-ci, le Conseil d'État choisit de donner la priorité à quatre actions prioritaires pour la législature :

- Améliorer la communication entre l'école et les familles

La complexité des applications et des voies de communication crée des difficultés contre-productives. En effet, lorsque les informations peinent à atteindre l'autre partie, les tensions peuvent facilement apparaître et le suivi de la situation d'un élève vient à être perturbé pour des questions administratives. Il conviendra de clarifier à l'attention des centres scolaires les usages recommandés en termes de communication. En particulier, l'application Pronote semble particulièrement souffrir par endroit d'une utilisation pouvant être améliorée.

- Développer un accompagnement renforcé pour les élèves en décrochage

Force est de constater que certains élèves du cycle 3 rencontrent d'importantes difficultés scolaires, sociales et personnelles qui les entraînent à perdre toute forme de motivation et de repères pour la fin de leur scolarité. Pour ces élèves, le risque de non insertion en formation après l'école obligatoire, puis à terme sur le marché du travail, est très élevé. Le développement d'un projet pilote d'un dispositif d'accompagnement pour ces élèves va être mené. Une fiche de projet est en cours de réalisation.

- Améliorer l'orientation des élèves et leur préparation pour le postobligatoire

Les résultats montrent que l'orientation des élèves et leur préparation pour le postobligatoire peuvent encore être améliorées. Si beaucoup de mesures sont déjà prises, notamment par l'organisation d'évènements ou la diffusion d'informations sous diverses formes, force est de constater que la communication de ces contenus peut encore être optimisée, de même que la coordination entre les différents niveaux. L'évolution du cycle 3 dans le cadre de la révision de la maturité gymnasiale jouera un rôle important dans ce domaine.

- Réallouer des ressources humaines (enseignant-e-s spécialisé-e-s, aides à l'intégration, assistant-e-s socio-éducatifs/tives), notamment dans le champ pédago-éducatif

La simplification des catégories de soutien s'inscrit dans une volonté de dépasser une organisation segmentée, source souvent de rigidité, pour favoriser une approche plus cohérente et agile au service des élèves. La multiplication des ressources individuelles dans les classes gagnerait à évoluer vers davantage de ressources venant en aide à l'ensemble des élèves d'une classe..

### 3. CONSTATS ET PISTES D'AMÉLIORATION

Les priorités fixées au chapitre précédent ne signifient pas que les autres pistes proposées dans le rapport scientifique seront ignorées. Pour certaines, elles se retrouvent d'ailleurs d'ores et déjà dans les réponses à apporter aux objets parlementaires qui seront traités le moment venu. Ces pistes visent notamment : l'allègement des charges administratives, la valorisation des métiers de l'éducation, l'ajustement des rythmes scolaires et le renforcement des compétences transversales, ce dans un esprit d'optimisation sans surcharge. Ces orientations seront prises en considération dans les différents projets en cours ou à venir.

#### 3.1. Rôle de l'école

L'école joue un rôle central dans la formation des jeunes en leur transmettant des connaissances académiques, en les préparant à la vie sociale et en les aidant à se construire en tant que citoyen-ne-s responsables. Le rapport scientifique met en évidence un consensus sur l'importance de ces missions, bien que des divergences apparaissent parfois entre enseignant-e-s et parents quant à l'ampleur respective de ces responsabilités. Certains parents considèrent que l'école doit se concentrer principalement sur les apprentissages académiques, tandis que les enseignant-e-s valorisent une approche plus globale intégrant le développement personnel et social.

Pistes d'amélioration :

- *Clarification des attentes entre les différentes parties prenantes (corps enseignant, parents, institutions) sur le rôle de l'école*

Le conseil d'établissement scolaire (CES) consultatif joue un rôle clé dans la clarification des attentes entre les différentes parties prenantes de l'école, notamment le corps enseignant, les parents et les partenaires institutionnels. En offrant un cadre régulier de dialogue, il favorise le partage des visions du rôle de l'école, l'examen des enjeux éducatifs communs et la recherche d'une meilleure cohérence entre les actions pédagogiques, les attentes familiales et les apports de la société civile. Il contribue ainsi à une compréhension partagée des missions de l'école. Il s'agira ainsi de veiller à ce que les cercles scolaires permettent aux CES d'exercer pleinement leur rôle légal et en rendent compte à l'autorité cantonale compétente. À cette fin, le service de l'enseignement obligatoire (SEEO) réalisera un inventaire des fonctionnements actuels des CES au moyen d'un questionnaire, assorti, le cas échéant, de propositions de mesures correctrices, sans exclure que l'enquête révèle la nécessité d'amender la base légale de cette autorité scolaire (*Loi sur les communes*)<sup>2</sup>.

- *Renforcement des dispositifs favorisant l'articulation entre apprentissage des savoirs académiques et développement des compétences sociales*

Le renforcement de l'articulation entre savoirs académiques et compétences sociales passe par une intégration plus explicite de ces dernières dans les enseignements, appuyée notamment par des outils comme le « Profil de compétences transversales (PCT) » développé par l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP). Ce cadre permet d'observer, de valoriser et de développer des compétences telles que la

<sup>2</sup> Selon l'art. 31a de la loi sur les communes, le Conseil d'établissement scolaire doit cependant au moins être composé : d'un-e membre délégué-e du Conseil communal; d'un-e membre délégué-e du Conseil général; d'un-e délégué-e représentant les parents d'élèves; d'un-e délégué-e représentant le corps enseignant de l'établissement; d'un-e délégué-e représentant les autres professionnels de l'établissement. S'il existe une direction de l'établissement, celle-ci est représentée au sein du Conseil d'établissement scolaire par un-e délégué qui se substitue à la personne représentant les autres professionnels de l'établissement.

coopération, la communication ou la régulation des émotions. Il s'agit également de former les enseignant-e-s à son utilisation, de promouvoir des projets pédagogiques collaboratifs et de diversifier les approches évaluatives intégrant l'évaluation des compétences transversales, afin de soutenir tant les apprentissages que le climat scolaire de manière cohérente. Plus concrètement, il s'agira d'élargir à l'ensemble des centres scolaires à la rentrée 2026 l'introduction du PCT actuellement en cours dans deux établissements pilotes (Centre scolaire régional Les Cerisiers et École obligatoire de La Chaux-de-Fonds).

- *Valorisation des projets interdisciplinaires et des activités favorisant le lien avec la société civile*

Dans la scolarité obligatoire neuchâteloise, plusieurs dispositifs soutiennent les projets interdisciplinaires et renforcent les liens entre l'école et la société civile. La Formation générale (FGE) et l'Éducation numérique (EDN) traitent de thématiques transversales à travers des projets de classe, des actions collectives ou des partenariats externes. En 11<sup>e</sup> année, les options professionnelles (ex. expression orale, informatique) et académiques (langues, sciences humaines ou expérimentales) offrent un cadre structuré pour développer des projets concrets, ancrés dans des contextes réels. Ces dispositifs favorisent l'ouverture de l'école et le développement de compétences transversales. Concrètement, il s'agira d'une part d'implémenter la dernière étape de la mise en œuvre de l'Éducation numérique à la rentrée 2026 pour les 11<sup>ème</sup> année. D'autre part, un travail est actuellement mené dans le cadre du dossier de la maturité en quatre ans pour améliorer l'orientation professionnelle au cycle 3, dès 2030 : à cet effet, des mesures favorisant les stages et les liens avec le monde du travail pourront être intégrées dans ce cadre.

### **3.2. Relation école-familles**

Le dialogue entre l'école et les familles est une composante essentielle du succès éducatif des élèves. Toutefois, le rapport met en évidence un sentiment de décalage entre corps enseignant et parents, notamment au cycle 3, où la communication semble se distendre. Certains parents regrettent un manque d'équilibre dans l'information donnée tant sur les réussites que les difficultés rencontrées par leur(s) enfant(s), tandis qu'une partie du personnel enseignant exprime des difficultés à mobiliser les familles dans le suivi scolaire des élèves.

Pistes d'amélioration :

- *Simplification des canaux de communication (exploitation des plateformes numériques, renforcement du dialogue direct en réunion ou entretien individuel)*

La simplification des canaux de communication avec les familles s'appuie sur plusieurs leviers complémentaires. Il s'agira d'harmoniser et d'optimiser les outils numériques utilisés par les centres scolaires afin de garantir une information claire, structurée et cohérente sur l'ensemble du territoire. En particulier, les modalités d'utilisation de Pronote ainsi que la nature des informations qui y sont publiées devront être clarifiées. Aujourd'hui, une partie de la communication passant par ce canal n'est pas optimale et doit être améliorée pour s'assurer de l'efficacité du lien entre les familles et l'école. Enfin, la refonte des pages destinées aux parents sur le portail rpn.ch permettra de leur proposer des ressources actualisées, des réponses aux questions fréquentes et une information présentée de manière homogène à l'échelle cantonale.

- *Mise en place d'un cadre d'interaction clair avec des moments de concertation réguliers*

Les échanges entre parents, enseignant-e-s et membres de directions favorisent un lien éducatif de qualité, notamment dans les situations nécessitant des mesures individualisées. Il s'agit là d'un rôle important des conseils d'établissement scolaire. Comme relevé au point 2.1, il conviendra de s'assurer que ces conseils jouent leurs rôles sur l'ensemble du territoire. De même, et particulièrement au cycle 3, le renforcement de ce dialogue direct et participatif pourrait contribuer à une meilleure compréhension des besoins et des attentes quant à la préoccupation du choix et de la préparation au postobligatoire.

- *Renforcement des dispositifs d'accompagnement pour les familles moins engagées dans le suivi scolaire*

Le soutien aux familles moins engagées dans le suivi scolaire est un levier important pour prévenir les inégalités. L'implication des directions adjointes des centres scolaires dans cet accompagnement est à saluer. Les services sociaux éducatifs communaux jouent également un rôle clé, en mobilisant, selon les dispositifs propres à chaque établissement, les conseillères socio-éducatives et conseillers socio-éducatifs, les conseillères et conseillers pédagogiques et les enseignant-e-s spécialisé-e-s. L'office de l'enseignement spécialisé (OES) complète ce dispositif pour les familles ayant un-e enfant en situation de handicap. Pour prévenir plus efficacement le décrochage scolaire, notamment chez les élèves dont les familles sont peu impliquées dans le suivi éducatif, un outil numérique partagé permettant le suivi des indicateurs de décrochage (absentéisme, résultats, comportement) sera intégré dans CLOOE2<sup>3</sup>. Les données issues de cet outil alimenteront une coordination entre les directions des centres scolaires, les services sociaux éducatifs communaux et, le cas échéant, le service de l'enseignement obligatoire. Cette coordination visera à élaborer un plan d'accompagnement individualisé pour chaque élève à risque, incluant un dialogue structuré avec la famille. Des actions ciblées de mobilisation des parents, allant de l'information au rappel obligatoire, viendront compléter le dispositif.

### 3.3. Profession enseignante

L'exercice du métier de l'enseignement est perçu comme de plus en plus exigeant, en raison de la diversité croissante des profils d'élèves, des contraintes administratives accrues et de la gestion de classe. Une part importante du personnel enseignant exprime un besoin de reconnaissance institutionnelle et de soutien dans l'adaptation de ses pratiques pédagogiques.

Pistes d'amélioration :

- *Réduction de la charge administrative pour permettre au personnel enseignant de se concentrer sur leur mission pédagogique*

La réduction de la charge administrative du personnel enseignant est une priorité pour lui permettre de se recentrer sur sa mission pédagogique : accompagner les élèves dans leurs apprentissages.

Pour atteindre cet objectif, des outils numériques en cours de développement faciliteront tant la préparation des cours que le suivi des acquis des élèves. Par ailleurs, un nouveau plan des mesures particulières, déployé dès la rentrée scolaire 2025-2026, permettra de répondre plus efficacement aux besoins éducatifs spécifiques tout en simplifiant les démarches pour mobiliser prioritairement les ressources au sein de la classe. L'évolution de CLOEE2 contribuera également à simplifier les processus administratifs, comme la gestion des remplacements. En complément de ces mesures, un inventaire des actes administratifs actuellement exigés des enseignant-e-s sera réalisé afin d'en évaluer la pertinence et de proposer des ajustements lorsque leur valeur ajoutée professionnelle n'est pas avérée.

L'ensemble de ces mesures, qu'elles soient déjà mises en œuvre ou à venir, fera l'objet d'un rapport du Conseil d'État au Grand Conseil en réponse au postulat 24.191 « Pour une école porteuse d'avenir : moins de bureaucratie et allégement des tâches dans l'enseignement ».

- *Renforcement des formations continues, certifiées ou attestées, ciblées sur la gestion de l'hétérogénéité des classes et l'inclusion*

La gestion de l'hétérogénéité et l'inclusion fait l'objet d'une offre structurée et évolutive portée par la HEP BEJUNE. Le Certificate of Advanced Studies (CAS) en *Gestion de l'hétérogénéité de la classe régulière* permet aux enseignant-e-s de développer des compétences concrètes en matière de différenciation pédagogique et d'inclusion. Cette formation sera également privilégiée pour le corps enseignant assurant le soutien aux

<sup>3</sup> CLOEE2 est le système d'information des écoles du canton de Neuchâtel recouvrant la scolarité obligatoire (années 1 à 11), la scolarité postobligatoire (formation gymnasiale et professionnelle) et la scolarité spécialisée.

élèves. Elle s'inscrit dans un dispositif plus large comprenant le master en enseignement spécialisé (MAES), l'accompagnement spécifique des centres scolaires – notamment en lien avec le co-enseignement – et le développement de parcours thématiques dans iClasse via le projet « Ouvrir les possibles ». Ces dispositifs conjoints renforcent la professionnalisation continue et soutiennent une école adaptée à la diversité des élèves. Il conviendra durant les prochaines années, de renforcer la communication autour de ces formations et leur attractivité de manière à augmenter le nombre d'enseignant-e-s formé-e-s.

– *Valorisation du métier de l'enseignement par une meilleure reconnaissance publique et institutionnelle*

La démarche participative des Assises de l'école neuchâteloise, notamment à travers l'initiative « Portes ouvertes », s'inscrit pleinement dans cette dynamique. En ouvrant les classes et les établissements aux familles, aux partenaires et à la société civile, cette action vise à mieux faire connaître la réalité du travail enseignant, sa complexité, son engagement et son impact au quotidien. Elle contribue à renforcer la légitimité du corps enseignant dans l'espace public, tout en favorisant la confiance, le dialogue et le sentiment d'appartenance à une école ouverte, accessible et engagée pour la réussite de toutes et tous. Dans cette optique, les centres scolaires pourraient être encouragés à poursuivre ces initiatives s'ils ne le font pas déjà.

### **3.4. Une école pour toutes et tous**

Si le principe d'une école pour toutes et tous est largement accepté, sa mise en application effective rencontre des difficultés. Les enseignant-e-s pointent un déficit de soutien dans l'accompagnement des élèves à besoins particuliers et une surcharge de travail en raison de classes trop hétérogènes.

Pistes d'amélioration :

– *Simplification des catégories de soutien pour éviter le cloisonnement entre elles et permettre plus d'agilité dans leur organisation*

La simplification des catégories de soutien s'inscrit dans une volonté de dépasser une organisation segmentée, source de rigidités, pour favoriser une approche plus cohérente et agile au service des élèves. Le déploiement du plan des mesures particulières dès la rentrée 2025-2026, en lien avec l'arrêté relatif aux mesures particulières pour les élèves de la scolarité obligatoire, constitue un levier central de cette démarche. Il permet d'unifier les diverses formes de soutien sous un cadre souple et évolutif, en mettant l'accent sur la complémentarité des mesures plutôt que sur leur catégorisation stricte. Cette évolution facilite une organisation plus fluide des accompagnements, mieux alignée sur les besoins réels des élèves, tout en clarifiant les rôles des différent-e-s intervenant-e-s et en valorisant leur action concertée au sein de l'école.

– *Réallocation des ressources humaines (enseignant-e-s spécialisé-e-s, aides à l'intégration, assistant-e-s d'éducation), notamment dans le champ pédago-éducatif*

Le monitorage des mesures de soutien à l'échelle cantonale permet désormais une cartographie fine des ressources mobilisées, ouvrant la voie à un rééquilibrage progressif entre les rôles des différent-e-s intervenant-e-s en milieu scolaire. À terme, l'intégration des moyens dédiés aux mesures ordinaires dans l'enveloppe de base allouée aux centres scolaires offrira une plus grande souplesse d'organisation, mieux adaptée aux besoins locaux. L'objectif d'une enveloppe de subvention plus globale est de favoriser une approche davantage centrée sur le soutien à la classe. Par ailleurs, une collaboration renforcée avec les écoles spécialisées, notamment dans le cadre de la scolarité mixte à visée inclusive, permet de conjuguer expertise pédagogique et accompagnement éducatif, au bénéfice de l'ensemble des élèves.

– *Clarification des attentes en matière d'inclusion et identification des situations nécessitant des dispositifs adaptés*

L'inclusion ne constitue pas un objectif à atteindre de manière absolue, mais une visée

éducative à construire de manière réaliste et concertée. Dans cette perspective, il s'agit de développer une complémentarité entre classe ordinaire, classe spéciale et école spécialisée, en favorisant des organisations souples et évolutives. Ainsi, les classes spéciales peuvent progressivement devenir des espaces-ressources, articulés avec des prestations de co-enseignement ou des interventions ciblées en classe ordinaire, dans une logique de décloisonnement. Ce cadre doit toutefois préserver la possibilité, en tout temps, de proposer à certain-e-s élèves des lieux pédagogiques adaptés à leurs besoins spécifiques.

– *Mise en place de pratiques de co-enseignement facilitant l'intégration de l'ensemble des élèves*

La mise en place de co-enseignement, c'est-à-dire entre deux enseignant-e-s, ou de duo pédago-éducatif, soit un-e enseignant-e et un-e professionnel-le du domaine socio-éducatif, facilitant l'intégration des élèves, constitue un enjeu pour les années à venir. En collaboration avec la Haute école pédagogique BEJUNE et le service de l'enseignement obligatoire (SEEO), des actions de formation et d'accompagnement sont menées dans l'ensemble des centres scolaires, tous engagés dans des projets concrets en la matière. Le co-enseignement suppose toutefois une évolution vers des approches plus flexibles, qui ne placent pas en opposition classe ordinaire et classe spéciale, mais favorisent leur complémentarité. Il peut également se déployer dans le cadre d'un décloisonnement des classes ordinaires ou des groupes d'enseignement à niveau, permettant une plus grande diversité d'interventions pédagogiques au service de l'ensemble des élèves.

La simplification des catégories de soutien est déjà en cours de déploiement depuis la rentrée 2025-2026 et l'ensemble des pistes d'amélioration de ce chapitre feront l'objet d'un rapport du Conseil d'État au Grand Conseil en réponse aux postulats 18.164 « Pour une attribution plus égalitaire des mesures d'aide ordinaire à l'école obligatoire » et 23.210 « Pour un meilleur encadrement des élèves à l'école obligatoire » ainsi qu'à la motion populaire 23.211 « Pour le maintien des classes spéciales, outil d'inclusion pour les élèves en difficulté ».

### **3.5. Programme scolaire**

Quand bien même il est en grande partie déterminé au niveau romand, le programme doit constamment évoluer pour mieux répondre aux exigences du monde contemporain. L'introduction de l'enseignement du et au numérique, du développement durable et des compétences transversales est jugée essentielle, tout en veillant à ne pas alourdir le curriculum et la grille horaire déjà très chargée des élèves.

Pistes d'amélioration :

– *Évaluation des adaptations nécessaires du Plan d'études romand, notamment en regard des défis actuels de l'école*

Si le Plan d'études romand (PER) n'est pas remis en question dans ses fondements, il fait l'objet d'une actualisation régulière afin de mieux répondre aux défis contemporains de l'école. Plus largement, la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) a mandaté sa Commission pédagogique (COPED) pour engager une révision progressive du PER. Parallèlement, la stratégie SIRMER (stratégie intercantonale de réactualisation des moyens d'enseignement romands) prévoit l'actualisation et la révision ciblée des moyens d'enseignement romands (MER), sur la base d'un retour structuré du terrain. Cette approche vise à garantir la pertinence et la cohérence entre le PER, les MER et les pratiques enseignantes, dans un contexte éducatif en constante évolution.

– *Renforcement des compétences numériques et transversales sans diminuer pour autant l'attention portée aux savoirs fondamentaux*

Le développement des compétences numériques et transversales répond aux défis de l'école contemporaine, mais ne se fait pas au détriment des savoirs fondamentaux. L'éducation numérique, désormais inscrite comme discipline à part entière dans le Plan d'études romand (PER), témoigne d'une volonté d'intégration équilibrée. Dans le canton de

Neuchâtel, notamment en 11<sup>e</sup> année, elle s'insère de manière cohérente dans les disciplines et options existantes, qu'elles soient académiques ou professionnelles, en complémentarité avec les apprentissages de base. Les réflexions actuelles autour de l'intelligence artificielle s'inscrivent dans cette même logique : il s'agit de renforcer l'esprit critique et les capacités d'analyse des élèves sans affaiblir les fondements pédagogiques sur lesquels repose l'école.

- *Intégration d'une éducation aux enjeux sociétaux (climat, citoyenneté, éthique numérique, etc.)*

L'école neuchâteloise intègre activement les enjeux sociétaux - climat, citoyenneté, éthique numérique - en cohérence avec le Plan d'études romand (PER). L'éducation en vue d'un développement durable (EDD) est abordée de manière transversale dans plusieurs disciplines et renforcée par la création d'une commission « Durabilité » au sein du Service de l'enseignement obligatoire ainsi que par le soutien à des projets concrets dans les écoles. En matière de citoyenneté, le canton a développé des moyens d'enseignement spécifiques sur le civisme et le fait religieux, en complément des MER, afin de favoriser une compréhension critique et nuancée des institutions, des valeurs démocratiques et des enjeux contemporains.

- *Ajustement de la charge horaire pour un meilleur équilibre entre disciplines académiques et développement de compétences transversales*

L'intégration progressive de l'instrument Profil de compétences transversales (PCT), développé par l'IRDP, marque une étape importante vers une meilleure prise en compte des compétences transversales tout au long du cursus scolaire. Cet outil permet d'ancrer ces compétences - telles que la collaboration, la pensée critique ou l'autonomie - dans les pratiques d'enseignement et d'évaluation, en complémentarité avec les savoirs disciplinaires.

- *Amélioration de la cohérence entre les parcours de formations obligatoire et postobligatoire, dans une complémentarité et une reconnaissance mutuelle des spécificités de chaque ordre d'enseignement*

L'amélioration de la cohérence entre les formations obligatoire et postobligatoire est un enjeu prioritaire pour assurer des transitions fluides et éviter les ruptures de parcours. À Neuchâtel, le cycle 3 est au cœur de plusieurs démarches parallèles : le projet de maturité en quatre ans (modèle mixte), le mandat d'évaluation confié par la sous-COGES à un mandataire externe, ainsi que le postulat 23.224 sur une éventuelle maturité professionnelle anticipée. À l'échelle romande, un projet de recherche mené dans le cadre de l'Accord de coopération latine (ACCoLa), sous l'égide de la CIIP, vise à mieux comprendre les causes du décrochage scolaire et à identifier les leviers d'accrochage entre le secondaire I et II. Ces travaux nécessitent une meilleure articulation entre ordres d'enseignement, dans le respect de leurs spécificités. Il est par exemple prévu que la transmission des informations concernant les besoins éducatifs particuliers des élèves entre le cycle 3 et le post-obligatoire devienne, sous réserve de l'accord des jeunes concernés et de leur parents, la norme.

### **3.6. Vivre ensemble**

L'école est un lieu d'apprentissage du respect et de la diversité. Dans ce contexte, la gestion des comportements difficiles et du harcèlement scolaire représente un enjeu majeur. Les résultats des enquête 2017 et 2024 sur la victimisation et la violence des jeunes ont notamment montré une situation préoccupante relativement à cette dernière thématique. Le personnel enseignant souligne avec insistance un besoin d'outils plus adaptés pour prévenir et réagir efficacement face à ces problématiques.

Pistes d'amélioration pour les élèves :

- *Mise en place de dispositifs de médiation scolaire et de formation à la gestion de conflits*  
Le canton de Neuchâtel développe activement des dispositifs de médiation scolaire, en collaboration avec les centres scolaires et le Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnel-le-s des établissements scolaires (CAPPES). La médiation par les pairs est également mise en œuvre dans plusieurs écoles où elle contribue à responsabiliser les élèves et à renforcer leurs compétences sociales dans la gestion des conflits. Un projet d'extension de la médiation scolaire au cycle 2 est en cours de réflexion, avec pour objectif d'introduire plus tôt des outils favorisant la communication et la résolution pacifique des tensions. En parallèle, des formations et accompagnements sont proposés aux équipes éducatives pour soutenir la construction d'un climat scolaire serein et inclusif.
- *Sensibilisation des élèves aux comportements respectueux et à la lutte contre le harcèlement*  
Le canton de Neuchâtel déploie un programme structuré et évolutif de prévention du harcèlement scolaire, inscrit dans une logique de continuité sur l'ensemble de la scolarité obligatoire. Ce dispositif combine séquences pédagogiques intégrées à iClasse, interventions extérieures, ressources numériques et projets spécifiques selon les niveaux, dès la 4<sup>e</sup> année, avec des activités comme « J'accepte nos différences » ou des théâtres forum. Coordonné en grande partie par le CAPPES, il mobilise également les enseignant-e-s et les parents, dans une démarche collective en faveur d'un climat scolaire bienveillant. En parallèle, le Grand Conseil a accepté plusieurs motions soulignant l'urgence de renforcer les mesures de prévention, de former les professionnel-le-s et de disposer d'un état des lieux précis. Un rapport du Conseil d'État est attendu à ce titre, confirmant l'engagement des autorités en faveur d'un environnement scolaire sûr, respectueux et inclusif pour toutes et tous.
- *Amélioration et mutualisation des dispositifs déjà existants*

L'amélioration de l'école passe par une meilleure coordination et valorisation des dispositifs déjà en place. De nombreux outils et ressources existent, mais leur visibilité reste parfois limitée. La mutualisation permet de capitaliser sur les pratiques efficaces, de favoriser les échanges entre équipes et d'éviter les redondances, tout en assurant une cohérence cantonale. Le service de l'enseignement obligatoire (SEEO) assure le pilotage de cette dynamique, en lien étroit avec la Conférence des directions de l'enseignement obligatoire (CODEO), qui facilite la circulation des informations et l'harmonisation des démarches. Des outils comme iClasse, les parcours thématiques, les ressources du CAPPES ou les actions du CEPEN (coordination de l'éducation et de la prévention dans les écoles neuchâteloises) contribuent également à une mise en œuvre partagée et efficiente entre les enseignant-e-s. Il en va de même du projet pilote Flora qui vise à préparer les enfants à commencer l'école dans les meilleures conditions possibles.

Pistes d'amélioration pour les enseignant-e-s :

- *Amélioration de la formation du corps enseignant sur la gestion des comportements difficiles*  
La HEP BEJUNE propose des formations continues axées sur le développement du sentiment d'efficacité personnelle des enseignant-e-s, l'acquisition de techniques de régulation émotionnelle et l'adoption d'une posture bienveillante et ferme. Ces formations visent à outiller les enseignant-e-s pour gérer efficacement les situations problématiques, en mettant l'accent sur la prévention et la résolution des conflits en classe. Cette approche proactive contribue à instaurer un climat scolaire serein et propice aux apprentissages.
- *Mise en place de dispositifs de soutien aux enseignant-e-s*

Pour mieux soutenir les enseignants confrontés à des actes de violence ou à des situations de harcèlement, il est fondamental que les équipes de direction expriment un soutien clair, affirmé et constant. Leur implication visible, en particulier dans les moments de tension ou de conflit, renforce la légitimité des actions menées par les enseignant-e-s et peut contribuer

à calmer les tensions. Il est aussi crucial que les responsables mobilisent sans délai les ressources d'accompagnement existantes, comme le CAPPES<sup>4</sup>, dès l'apparition des premiers signes d'alerte. En parallèle, les établissements ont tout intérêt à mettre en place des espaces de dialogue et de réflexion collectifs, comme des temps réguliers d'analyse de situations. Ces moments d'échange permettent une répartition plus équilibrée des responsabilités, favorisent l'unité au sein des équipes et assurent un suivi attentif des cas délicats. Enfin, une communication interne fréquente sur les actions entreprises, les personnes référentes et les outils de prévention disponibles participe activement à instaurer un climat de confiance et de sécurité au travail.

L'ensemble des mesures déjà prises ou à venir feront l'objet d'un rapport du Conseil d'État au Grand Conseil en réponse aux motions 24.185 « Harcèlement scolaire : un état des lieux nécessaire », 24.186 « Harcèlement scolaire : former et investir les moyens nécessaires », 24.187 « Harcèlement scolaire : un plan d'action cantonal » et 24.188 « Harcèlement scolaire : stop à la pollution mentale des smartphones à l'école ». De plus, la question du soutien aux enseignant-e-s sera reprise dans un rapport du Conseil d'État au Grand Conseil en réponse à la motion 24.176 « Suivi du taux d'absentéisme et du bien-être du personnel enseignant au niveau cantonal » et à la motion populaire 24.180 « Prévenir l'épuisement professionnel des enseignant-e-s ».

### 3.7. Organisation scolaire

L'organisation scolaire doit poursuivre son adaptation continue aux réalités actuelles, notamment en ce qui concerne l'articulation entre temps scolaire et vie familiale.

Pistes d'amélioration :

- *Expérimentation de nouveaux modèles d'emploi du temps et meilleure coordination entre l'école et les activités extrascolaires*

L'expérimentation de nouveaux modèles d'emploi du temps scolaire s'inscrit dans une volonté d'offrir une organisation plus souple et mieux adaptée aux besoins des élèves et des familles. Elle rejoint les objectifs portés par le projet cantonal « Mesures d'accueil extrafamilial » (MAE), qui vise à renforcer l'articulation entre temps scolaire et activités extrascolaires, notamment dans le cadre d'une école à journée continue. Ce projet ouvre des perspectives intéressantes pour améliorer la conciliation entre apprentissages, loisirs, repos et vie familiale. Il soulève toutefois des défis importants, en particulier en matière de coordination entre les acteurs communaux, scolaires et associatifs. Toute évolution dans ce domaine devra donc s'accompagner d'un dialogue étroit entre les différents partenaires concernés.

- *Réflexion sur des aménagements adaptés aux rythmes des élèves*

La question des rythmes scolaires a été relancée par le postulat 24.202, qui invitait le Conseil d'État à étudier l'opportunité d'harmoniser les horaires pour éviter des débuts de cours trop matinaux. Bien que ce postulat ait été refusé, se heurtant à des contraintes logistiques : infrastructures limitées, coordination avec les transports publics, diversité des contextes locaux, grille horaire chargée au cycle 3 et attentes des parents, le rythme des élèves devra être pris en compte de manière transversale dans les autres réflexions mentionnées dans ce rapport.

- *Révision du mode de gouvernance de l'école neuchâteloise*

Même si cette thématique n'est pas ressortie comme un point saillant du rapport scientifique, les ateliers organisés lors de la journée des Assises ont montré que le fonctionnement de l'école neuchâteloise pouvait être relativement opaque pour les parents, que les responsabilités paraissaient floues et diluées et que les ressources entre des centres scolaires, notamment en lien avec les besoins particuliers ou éducatifs des élèves, pouvaient être perçues comme inégalitaires. L'ensemble de ces perceptions et constats

<sup>4</sup> Le CAPPES est un service de l'État qui conseille et accompagne les professionnel-le-s des établissements scolaires du canton de Neuchâtel.

renvoient au mode de gouvernance de l'école neuchâteloise qui, dix ans après la régionalisation, a atteint ses limites de fonctionnement dans sa forme actuelle. Un dialogue entre canton, régions et communes est aujourd'hui nécessaire pour permettre sa révision et des travaux en ce sens vont être entrepris ces prochains mois et années.

L'analyse de la situation actuelle et des pistes d'amélioration feront l'objet d'un rapport du Conseil d'État au Grand Conseil en réponse à la motion 24.141 « Révision du mode de gouvernance de l'école obligatoire ».

### **3.8. Pour une école qui évolue avec son temps**

L'école occupe une place centrale dans la société, constituant un espace de savoir, de développement personnel. Elle se transforme en fonction des défis contemporains, en intégrant les contributions des différentes parties prenantes afin d'offrir un enseignement en phase avec les évolutions de son environnement et préparant les élèves aux formations (professionnelles ou générales) subséquentes.

L'interaction entre l'école et les familles peut prendre diverses formes, allant d'un dialogue renforcé à une meilleure compréhension mutuelle des attentes, facilitant ainsi une coopération constructive. La réussite des élèves peut émerger d'une dynamique collective réunissant l'ensemble de la communauté éducative, s'inscrivant dans une perspective plus large que la seule préparation à la vie professionnelle ou aux études.

Le personnel enseignant travaille dans un contexte où les besoins des élèves sont multiples et les exigences du métier en constante mutation. Un accompagnement adapté, une formation continue enrichie et une gestion optimisée des tâches administratives peuvent constituer des leviers pour soutenir leur engagement et leur mission pédagogique.

L'accessibilité de l'école à toutes et tous peut être envisagée à travers une optimisation des ressources humaines et pédagogiques, permettant de proposer des dispositifs adaptés tant à la diversité des élèves qu'aux réalités plus locales. Chaque enfant se développe dans un cadre qui peut être ajusté pour favoriser des apprentissages à la fois ambitieux, bienveillants et inclusifs.

Le programme scolaire continue d'intégrer les enjeux, tels que le numérique, le développement durable et les compétences transversales, tout en préservant des bases. Une école en adéquation avec son époque peut ainsi contribuer à former des individus capables de comprendre et d'agir sur le monde qui les entoure.

L'organisation du temps scolaire peut faire l'objet d'explorations visant à mieux prendre en compte les rythmes des élèves et les réalités familiales. L'articulation entre les apprentissages et les autres temps de vie pourrait offrir des perspectives en faveur d'un équilibre propice au bien-être des élèves. L'avenir de l'école repose finalement sur une réflexion collective autour de l'évolution possible de ses missions. En explorant différentes approches, l'école peut se positionner comme un espace d'apprentissage, de transmission et d'émancipation, adapté aux réalités et défis d'ici à dix ans.

## **4. CONSÉQUENCES FINANCIÈRES**

Le présent rapport n'a pas de conséquences financières, contrairement aux travaux annoncés au titre des axes prioritaires d'action, travaux qui feront l'objet cas échéant de rapports distincts.

## **5. CONSÉQUENCES SUR LE PERSONNEL**

Le présent rapport n'a pas de conséquences sur le personnel, contrairement aux travaux annoncés au titre des axes prioritaires d'action, travaux qui feront l'objet de rapports distincts.

## **6. CONSÉQUENCES SUR LA RÉPARTITION DES TÂCHES ENTRE L'ÉTAT ET LES COMMUNES**

Le présent rapport n'a pas de conséquences sur la répartition des tâches entre l'État et les communes, contrairement aux travaux annoncés au titre des axes prioritaires d'action, travaux qui feront l'objet de rapports distincts.

## **7. CONFORMITÉ AU DROIT SUPÉRIEUR**

Aucune modification légale n'étant incluse dans le présent rapport, la question de la conformité au droit supérieur ne se pose pas.

## **8. CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES, AINSI QUE POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES**

Les Assises de l'école neuchâteloise visent à projeter celle-ci dans les 10 prochaines années. Ainsi, le rapport qui en est issu ne concerne pas seulement les familles d'aujourd'hui mais également celles dont les enfants n'ont pas encore commencé l'école.

## **9. CONSÉQUENCES SUR LA PRISE EN COMPTE DE L'INCLUSION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP**

Le présent rapport, en mettant un accent particulier sur la question de l'inclusion, vise à donner des orientations claires notamment pour les personnes vivant avec un handicap.

## **10. VOTE DU GRAND CONSEIL**

Le présent rapport ne comprenant ni propositions ni question, il ne fait pas l'objet d'un vote du Grand Conseil (Art. 175-176 de la *Loi sur l'organisation du Grand Conseil*, du 30 octobre 2012).

## **11. CONCLUSION**

Le Conseil d'État vous propose de prendre acte du présent rapport qui constitue des orientations claires en faveur du développement de la scolarité obligatoire neuchâteloise.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 17 décembre 2025

Au nom du Conseil d'État :

*La présidente,*  
C. GRAF

*La chancelière,*  
S. DESPLAND

## **ANNEXE**

**Annexe 1**

### **ASSISES DE L'ÉCOLE NEUCHÂTELOISE**

Rapport scientifique de l'Université de Fribourg de décembre 2024, sur mandat du Département de la formation, des finances et de la digitalisation (DFFD) - actuel Département de la formation et des finances (DFFI).

Voir document séparé.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>RÉSUMÉ.....</b>	<b>1</b>
<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>2. AXES PRIORITAIRES D'ACTION.....</b>	<b>2</b>
<b>3. CONSTATS ET PISTES D'AMÉLIORATION.....</b>	<b>3</b>
3.1. Rôle de l'école .....	3
3.2. Relation école-familles.....	4
3.3. Profession enseignante .....	5
3.4. Une école pour toutes et tous.....	6
3.5. Programme scolaire.....	7
3.6. Vivre ensemble .....	8
3.7. Organisation scolaire .....	10
3.8. Pour une école qui évolue avec son temps.....	11
<b>4. CONSÉQUENCES FINANCIÈRES .....</b>	<b>11</b>
<b>5. CONSÉQUENCES SUR LE PERSONNEL .....</b>	<b>11</b>
<b>6. CONSÉQUENCES SUR LA RÉPARTITION DES TÂCHES ENTRE L'ÉTAT ET LES COMMUNES .....</b>	<b>12</b>
<b>7. CONFORMITÉ AU DROIT SUPÉRIEUR.....</b>	<b>12</b>
<b>8. CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES, AINSI QUE POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES.....</b>	<b>12</b>
<b>9. CONSÉQUENCES SUR LA PRISE EN COMPTE DE L'INCLUSION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP.....</b>	<b>12</b>
<b>10. VOTE DU GRAND CONSEIL .....</b>	<b>12</b>
<b>11. CONCLUSION .....</b>	<b>12</b>
<b>ANNEXE .....</b>	<b>13</b>